



La gestion de l'assurance de personnes en mode DSN

→ Phase 3

- Frais Médicaux (FM)
- Garantie arrêt de travail (GAT)
- Prévoyance lourde (PRV)



DSN
PHASE 3



La gestion de l'assurance de personnes en mode DSN

Les principales données exploitées par les organismes complémentaires pour les contrats de prévoyance en DSN mensuelle phase 3 concernent essentiellement :

- les données d'adhésion et d'affiliation,
- les éléments de calculs des cotisations des salariés,
- les paiements prévus, si l'entreprise choisit de régler *via* la DSN.

Ce guide a vocation à vous accompagner dans vos premières DSN phase 3, mais il ne se substitue en aucun cas à la documentation officielle disponible sur le site dsn-info.fr

Nous décrivons ici certaines rubriques de la DSN et précisons pour chacune d'elle s'il s'agit d'une donnée d'amorçage (voir guide Amorçage) et/ou qu'il existe un lien logique entre des rubriques présentes dans des blocs différents.

1	Les déclarations d'adhésions et d'affiliations	3
	Bloc 15 Adhésion Prévoyance	3
	Bloc 70 Affiliation Prévoyance	4
2	Les déclarations des assiettes et des cotisations des salariés	5
	Bloc 78 Base assujettie	5
	Bloc 79 Composant de base assujettie	6
	Bloc 81 Cotisation individuelle	7
3	Les déclarations des paiements	8
	Bloc 20 Versement organisme de protection sociale	8
	Bloc 55 Composant de versement	9
4	Exemple	10
→	Contacts	13

Déclaration des adhésions et affiliations

La DSN comporte autant de blocs 15 que de contrats collectifs d'assurance de personnes faisant l'objet d'une adhésion par l'établissement.

Rubrique	Donnée d'amorçage et/ou liée	Description
S21.G00.15.001 Référence du contrat de Prévoyance	A (Lien)	Référence de votre contrat, donnée dans le fichier d'amorçage. Une référence contrat PRO BTP est sous la forme : → Code produit sur 3 caractères → Identifiant interne de votre établissement sur 8 chiffres (sans la clé) → Un point suivi du numéro de contrat En cas de paiement <i>via</i> la DSN, on devra retrouver cette référence contrat au moment d'affecter le paiement dans le bloc 55.001
S21.G00.15.002 Code organisme du contrat de Prévoyance	A	Code organisme BTP-PRÉVOYANCE : « P0914 »
S21.G00.15.004 Personnel couvert	—	« 01 » (oui) pour les contrats d'assurance de personnes avec au moins 1 salarié couvert
S21.G00.15.005 Identifiant technique adhésion	Lien	Identifiant interne au message DSN. Doit être unique pour chaque adhésion. On doit retrouver dans cette rubrique cet identifiant en clé de rattachement pour les affiliations Prévoyance dans le bloc 70.013 NB : cet identifiant est également utilisé comme clé pour les cotisations de Formation continue * avec la rubrique 82.005

* Retrouvez votre guide « La gestion de la Formation continue en mode DSN » sur probtp.com

A : donnée disponible dans la fiche d'amorçage.

Lien et **Liée** : donnée « mère » qui doit être retrouvée dans une rubrique « fille » afin de faire lien entre les données de la déclaration.

(Lien) : la présence de parenthèses indique que la donnée n'est pas systématique et/ou obligatoire.

Déclaration des adhésions et affiliations

La DSN comporte autant de blocs 70 qu'il y a de couples (salariés × affiliations Prévoyance). Par exemple, pour un établissement avec 6 salariés dont chacun est couvert par 4 contrats collectifs, la DSN doit générer 24 blocs 70.

Rubrique	Donnée d'amorçage et/ou liée	Description
S21.G00.70.004 Code option retenu par le salarié	(A)	Cette information est facultative en fonction des contrats. Quand elle existe, elle correspond à l'information « Option » de la fiche d'amorçage*.
S21.G00.70.005 Code population de rattachement	A	Cette information est facultative. Elle correspond à l'information « Code population » de la fiche d'amorçage.
S21.G00.70.012 Identifiant technique affiliation	Lien	Identifiant interne au message DSN (généré par le logiciel de paie à chaque déclaration), unique pour chacune des affiliations du salarié concerné. On doit retrouver dans cette rubrique cet identifiant en clé de rattachement pour les bases assujetties de chaque affiliation-contrat dans le bloc 78.005.
S21.G00.70.013 Identifiant technique adhésion	Liée	On doit retrouver dans cette rubrique l'identifiant défini dans le bloc 15.005 et qui désigne le contrat concerné par l'affiliation.

Veillez vous reporter à la page 3 pour consulter la légende relative aux données d'amorçage inscrites dans le tableau.

* Voir le liste des codes option page 12.

POUR RÉSUMER

Au terme de ces deux étapes les informations contenues dans la DSN permettent de connaître :

- l'ensemble des Adhésions collectives de l'établissement déclaré,
- l'ensemble des salariés affiliés à chacune de ces adhésions.

Déclaration des assiettes et des cotisations des salariés

La DSN comporte autant de blocs 78 que de couples (salariés × affiliation Prévoyance) (idem bloc 70).

Rubrique	Donnée d'amorçage et/ou liée	Description
S21.G00.78.001 Code de base assujettie	—	Toujours égal à «31» pour les organismes de Prévoyance (dont PRO BTP).
S21.G00.78.002 Date de début de période de rattachement	—	Obligatoire pour les affiliations aux contrats d'assurance de personnes. Désigne la date de début de période à laquelle se rattache le montant de la base assujettie. → en général le premier jour du mois civil déclaré.
S21.G00.78.003 Date de fin de période de rattachement	—	Obligatoire pour les affiliations aux contrats d'assurance de personnes. Désigne la date de fin de période à laquelle se rattache le montant de la base assujettie. → en général le dernier jour du mois civil déclaré.
S21.G00.78.004 Montant	—	Toujours égal à «0» pour les organismes de Prévoyance (dont PRO BTP). En effet, les détails de l'assiette (type et montant) sont définis en bloc 79 et le montant de la cotisation est porté en bloc 81.
S21.G00.78.005 Identifiant technique affiliation	Liée	On doit retrouver dans cette rubrique l'identifiant défini dans le bloc 70.012 et qui désigne l'affiliation dont les caractéristiques vont être détaillées dans les blocs 79 et 81.

Veuillez vous reporter à la page 3 pour consulter la légende relative aux données d'amorçage inscrites dans le tableau.

COMPOSANT DE BASE ASSUJETTIE

Déclaration des assiettes et des cotisations des salariés

La DSN comporte au moins autant de blocs 79 que de blocs 78 Prévoyance.

Rubrique	Donnée d'amorçage et/ou liée	Description
S21.G00.79.001 Type de composant de base assujettie	A	Cette rubrique décrit le type d'assiette prévue au contrat. Pour les organismes de Prévoyance, les valeurs possibles sont comprises entre 10 et 21. À titre d'exemple : «10 ⁽¹⁾ » = Salaire brut Prévoyance «11» = Tranche A Prévoyance «12» = Tranche 2 Prévoyance «18 ⁽²⁾ » = Base forfaitaire Prévoyance «20 ⁽³⁾ » = Montant forfaitaire Prévoyance
S21.G00.79.004 Montant de composant de base assujettie	—	Voir tableau ci-dessous

Veillez vous reporter à la page 3 pour consulter la légende relative aux données d'amorçage inscrites dans le tableau.

(1) «10» = Salaire brut Prévoyance. Ce type d'assiette ne doit être déclaré que pour les apprentis.

(2) «18» = Base forfaitaire Prévoyance. Ce type d'assiette concerne principalement les contrats Frais médicaux tarifés en pourcentage de PMSS.

(3) «20» = Base forfaitaire Prévoyance. Ce type d'assiette concerne principalement les contrats Frais médicaux tarifés en forfait journalier ou mensuel.

S21.G00.79.004 - Montant de composant de base assujettie	
Type de composant de base assujettie	Montant de l'assiette à déclarer
10 - Salaire brut Prévoyance	Assiette forfaitaire apprenti
11 - Tranche A Prévoyance	Assiette plafonnée à la tranche A
12 - Tranche 2 Prévoyance	Assiette non cadre excédant la tranche A
...	...
18 - Base forfaitaire Prévoyance	Montant du PMSS de l'année en cours ⁽⁴⁾
20 - Montant forfaitaire Prévoyance	Nb de jours facturés (si forfait journalier) ⁽⁵⁾ ou Nb de mois facturés (si forfait mensuel) ⁽⁶⁾

(4) Exemple : un salarié est affilié en 2017 à un contrat Frais médicaux tarifé en pourcentage de PMSS à 2%.

Le bloc 79 devra contenir dans les rubriques 79.001 = 18 et **79.004 = 3269**

Le bloc 81 devra contenir dans les rubriques 81.004 = $3269 \times 2\% = 65,38$ €

(5) Exemple : un salarié présent tous le mois est affilié à un contrat Frais médicaux tarifé en forfait jour à 2,45 € / jour

Le bloc 79 devra contenir dans les rubriques 79.001 = 20 et 79.004 = 30

Le bloc 81 devra contenir dans les rubriques 81.004 = $30 \times 2,45$ € = 73,50 €

(6) Exemple : un salarié affilié à un contrat Frais médicaux tarifé en forfait mois à 23,90 € / mois (tout mois commencé est dû) :

Le bloc 79 devra contenir dans les rubriques 79.001 = 20 et **79.004 = 1**

Le bloc 81 devra contenir dans les rubriques 81.004 = $1 \times 23,90$ € = 23,90 €

Déclaration des assiettes et des cotisations des salariés

Ce bloc renseigne le montant total de cotisation nominative due pour une affiliation donnée.

Rubrique	Donnée d'amorçage et/ou liée	Description
S21.G00.81.001 Code de cotisation	—	Toujours égal à « 059 » pour les organismes de Prévoyance (dont PRO BTP).
S21.G00.81.003 Montant d'assiette	—	Non renseigné. En effet, pour les contrats de Prévoyance, les montants d'assiettes sont renseignés dans le bloc 79.004 (« montant de composant de base assujettie »).
S21.G00.81.004 Montant de cotisation	—	Montant total de la cotisation pour le salarié au titre de l'affiliation Prévoyance renseignée dans le bloc 78.005.

POUR RÉSUMER

Pour les contrats de Prévoyance, 3 blocs distincts sont nécessaires pour reporter le montant des cotisations nominatives dues :

- Bloc 78, en lien avec le bloc 70, pour identifier le couple (contrat/salarié) (adhésion/affiliation),
- Bloc 79 pour préciser le type et le montant de l'assiette de calcul, appelée ici « base assujettie »,
- Bloc 81 pour annoncer le montant de la cotisation due pour cette affiliation.

On remarquera que la formule de calcul permettant de passer de la base assujettie à la cotisation due n'est pas explicitée dans la DSN.

VERSEMENT ORGANISME DE PROTECTION SOCIALE

Les déclarations des paiements *

Rappel : la périodicité mensuelle de la DSN n'emporte pas de conséquences sur la périodicité des paiements de cotisations Prévoyance.

Le paiement des cotisations d'assurance de personnes via la DSN est facultatif. Vous pouvez continuer à régler directement vos cotisations auprès de PRO BTP par prélèvement, virement ou chèque en vous connectant sur votre espace abonné sécurisé **probtp.com**

Si vous choisissez de régler vos cotisations auprès de PRO BTP via la DSN, seul le prélèvement SEPA est autorisé.

Rubrique	Donnée d'amorçage et/ou liée	Description
S21.G00.20.001 Identifiant OPS	—	Code organisme BTP Prévoyance : « P0914 »
S21.G00.20.005 Montant du versement de la cotisation	—	Montant total de versement au titre de notre organisme BTP-PRÉVOYANCE (P0914). Ainsi, pour les cotisations relatives aux contrats de Prévoyance ce montant doit toujours correspondre au total des montants déclarés dans les blocs 55 (composant de versement). Ce montant peut inclure : des cotisations des salariés (assurance de personnes) et établissement (Formation), des paiements totaux ou partiels, des régularisations, et même des cotisations d'un ou plusieurs autres établissements (en revanche, si l'établissement est non payeur – paiement effectué par un autre établissement –, ce montant doit être renseigné à 0).
S21.G00.20.006 Date de début de période de rattachement	—	Données non exploitées par les organismes de Prévoyance, à renseigner au 01012000 .
S21.G00.20.007 Date de fin de période de rattachement	—	
S21.G00.20.010 Mode de paiement	—	Si vous payez vos cotisations en prélèvement SEPA alors indiquez 05. Si vous avez délégué le paiement à un autre établissement alors indiquez 06.
S21.G00.20.012	—	À ne renseigner que si vous avez inscrit 06 et indiquer votre SIRET payeur.

* Retrouvez votre guide « La gestion de la Formation continue en mode DSN » sur **probtp.com**

COMPOSANT DE VERSEMENT

Les déclarations des paiements *

Ce bloc rassemble le détail des versements qui composent le bloc 20. Ainsi, il existe au moins autant de blocs 55 que de blocs 20 de montant non nul.

Rubrique	Donnée d'amorçage et/ou liée	Description
S21.G00.55.001 Montant versé	—	Montant affecté au contrat mentionné en rubrique 55.003 (la somme des montants en rubrique 55.001 devra être égale au montant annoncé en rubrique 20.005).
S21.G00.55.003 Code d'affectation	Liée	Référence du contrat qui compose une partie du versement. Il s'agit forcément d'un contrat préalablement déclaré en rubrique 15.001.
S21.G00.55.004 Période d'affectation	—	Information obligatoire. Il s'agit d'une période civile complète (mois, trimestre, semestre, ou année) contenant la ou les périodes cotisées, à renseigner sous la forme « AAAAPNN » avec : → AAAA = année concernée → P = type de période (M = mois ; T = trimestre ; S = Semestre ; A = Année ; E = exceptionnel) → NN = numéro de période (01 à 012 en type M, 01 à 04 en type T, 01 à 02 en type T, 00 en type A ou E)

Veillez vous reporter à la page 3 pour consulter la légende relative aux données d'amorçage inscrites dans le tableau.

* Retrouvez votre guide « La gestion de la Formation continue en mode DSN » sur probtp.com

Exemple

HYPOTHÈSES

- Une entreprise avec 1 salarié cadre affilié à 1 contrat FM, rémunération de 4 500 € mensuel sur 12 mois, cotisation calculée de 1 % sur salaire tranche A et 0,5 % salaire tranche B. Pour mémoire, en 2016 le plafond mensuel de la tranche A est fixé à 3 218 €.
- Le contrat est de type « conjoint distinct ».
- Le paiement se fait hors DSN (absence des blocs 20 et 55).

Informations relatives à l'adhésion et à l'affiliation :

Rubrique	Donnée d'amorçage et/ou liée	Description
S21.G00.15.001 Référence du contrat de Prévoyance	A (Lien)	Exemple : FCM.12345678.001 En cas de paiement <i>via</i> la DSN, on devra retrouver cette référence contrat au moment d'affecter le paiement (55.001).
S21.G00.55.003 Code d'affectation	A	P0914
S21.G00.55.004 Période d'affectation	—	01
S21.G00.15.005 Identifiant technique adhésion	Lien	Identifiant interne au message DSN (généralisé par le logiciel de paie à chaque déclaration), unique pour chaque adhésion. Clé de rattachement pour les affiliations Prévoyance (70.013). Exemple : Q5B
S21.G00.70.004 Code option retenu par le salarié	A	Cette information est facultative en fonction des contrats. Quand elle existe, elle correspond à l'information « Option » de la fiche d'amorçage. Dans cet exemple on considère que c'est un contrat conjoint distinct et que le salarié veut couvrir le conjoint. La valeur sera : CJT
S21.G00.70.005 Code population de rattachement	(A)	Cette information est facultative. Elle correspond à l'information « Code population » de la fiche d'amorçage. On peut laisser cette rubrique vide.
S21.G00.70.012 Identifiant technique affiliation	Lien	Identifiant interne au message DSN (généralisé par le logiciel de paie à chaque déclaration), unique pour chacune des affiliations du salarié concerné. Clé de rattachement pour les bases assujetties de chaque affiliation-contrat (78.005). Exemple : AR3
S21.G00.70.013 Identifiant technique adhésion	Liée	On doit retrouver dans cette rubrique l'identifiant défini dans le bloc 15.005 et qui désigne le contrat concerné par l'affiliation : Q5B
S21.G00.78.001 Code de base assujettie	—	31 (valeur systématique pour les organismes de Prévoyance)

voir page suivante

Exemple

Informations relatives aux assiettes et cotisations du salarié suite et fin :

Rubrique	Donnée d'amorçage et/ou liée	Description
S21.G00.78.002 Date de début de période de rattachement	—	Date de début de période à laquelle se rattache le montant de la base assujettie. Par exemple : 01072016
S21.G00.78.003 Date de fin de période de rattachement	—	Date de fin de période à laquelle se rattache le montant de la base assujettie. Par exemple : 31072016
S21.G00.78.004 Montant	—	0 (valeur systématique pour les organismes de Prévoyance)
S21.G00.78.005 Identifiant technique affiliation	<i>Liée</i>	On doit retrouver dans cette rubrique l'identifiant défini dans le bloc 70.012 et qui désigne l'affiliation dont les caractéristiques vont être détaillées plus loin : AR3
S21.G00.79.001 Type de composant de base assujettie	A	Dans notre exemple, la cotisation est calculée sur 2 assiettes distinctes, il faut donc déclarer 2 blocs 79. La première assiette est le salaire tranche A. Le code correspondant à déclarer est : 11
S21.G00.79.004 Montant de composant de base assujettie	—	Le montant à déclarer ici correspond à la base assujettie dont le type a été déclaré précédemment, en l'occurrence la tranche A du salaire : 3218
S21.G00.79.001 Type de composant de base assujettie	A	La seconde assiette est le salaire de la tranche B. Le code assiette correspondant à déclarer est : 13
S21.G00.79.004 Montant de composant de base assujettie	—	Le montant à déclarer ici correspond à la base assujettie dont le type a été déclaré précédemment, à savoir la part de salaire en tranche B (différence entre le salaire et le plafond tranche A) : 1282
S21.G00.81.001 Code de cotisation	—	059 (valeur systématique pour les organismes de Prévoyance)
S21.G00.81.003 Montant d'assiette	—	Non renseigné pour les contrats de Prévoyance (car fait dans le bloc 79.004)
S21.G00.81.004 Montant de cotisation	—	38.59 À noter : la formule de calcul n'est pas explicitée dans la DSN, seules les assiettes le sont (rubrique 79.004). Dans le cas présent, la cotisation résulte des hypothèses posées au départ : $1\% \times 3\,218 + 0,5\% \times (4\,500 - 3\,128) = 38,59 \text{ €}$

Veuillez vous reporter à la page 3 pour consulter la légende relative aux données d'amorçage inscrites dans le tableau.

Liste des codes options de la rubrique 70.004

Libellés de l'option remontée dans la fiche « Amorçage » dans la donnée « libellé option »	Code de l'option remontée dans la fiche « Amorçage » dans la donnée « code option »	Code option à utiliser dans la DSN dans la rubrique 70.004	Libellé expliquant la donnée du code option de la rubrique 70.004
ISOLE	ISO	ISO	ISOLE
FAMILLE	FAM	FAM	FAMILLE
ISO / FAMILLE	ISO/FAM	ISO FAM	ISOLE FAMILLE
AVEC CONJOINT / SANS CONJOINT	ACJ/SCJ	ACJ SCJ	AVEC CONJOINT SANS CONJOINT
FAMILLE SANS CONJOINT	FSC	FSC	FAMILLE SANS CONJOINT
COMPOSITION FAMILIALE	AE	1A 1A1E 1A2E 2A 2A1E 2A2E	1 ADULTE 1 ADULTE 1 ENFANT 1 ADULTE 2 ENFANTS 2 ADULTES 2 ADULTES 1 ENFANT 2 ADULTES 2 ENFANTS
ISOLE/FAMILLE/2 PERS/FAMILLE PARTIELLE	ISO/2P/FAM	ISO 2P FAM	ISOLE 2 2 PERSONNES FAMILLE / FAMILLE PARTIELLE

VOS CONTACTS

Pour toute opération ou demande d'information, neuf directions régionales vous informent.
Contactez-nous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h, et le samedi de 8 h 30 à 13 h
170 conseillers vont à la rencontre des entreprises dans toute la France.
Rendez-vous sur simple appel téléphonique à votre direction régionale PRO BTP.



PARIS - SEINE

75745 PARIS CEDEX 15
Tél. 01 55 76 15 00
Fax 01 55 76 13 76

ÎLE DE FRANCE - CENTRE

CS 11136 - 75545 PARIS CEDEX 11
Tél. 01 40 31 38 40
Fax 01 40 31 38 08

NORMANDIE-PICARDIE

76138 MONT-SAINT-AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 07 29 55
Fax 02 35 07 29 56

OUEST-ATLANTIQUE

44176 NANTES CEDEX 04
Tél. 02 40 38 15 00
Fax 02 40 38 15 79

SUD-OUEST

33055 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05 56 11 31 33
Fax 05 56 11 56 36



NORD-PAS-DE-CALAIS

59042 LILLE CEDEX
Tél. 03 20 12 35 00
Fax 03 20 12 35 26

GRAND-EST

CS 55415 - 54056 NANCY CEDEX
Tél. 03 83 95 39 90
Fax 03 83 95 39 97

RHÔNE-ALPES BOURGOGNE AUVERGNE

CS 70734 - 69257 LYON CEDEX 09
Tél. 04 72 42 16 42
Fax 04 72 42 16 36

MÉDITERRANÉE

CS 50011 - 13395 MARSEILLE CEDEX 10
Tél. 04 96 20 71 71
Fax 04 96 20 71 10

Pour démarrer la DSN: conseil.dsn@probtp.com.

Retrouvez les adresses de nos agences Conseil sur www.probtp.com



PRO BTP